



Direction Municipale
des Sports

19

Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le jeudi 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed OURIFF, Sarah IMOUH, Grégory DEULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahima NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Guy Moquet pour une participation au championnat de France (option sportive volley-ball féminine) à Reims

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023,

Vu la demande du collège Guy Moquet relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer à l'organisation du déplacement au Championnat de France de l'équipe féminine de volley-ball qui aura lieu à Reims du 6 au 9 juin 2023,

Considérant la volonté de la ville de participer activement aux classes sportives implantées dans les collèges de la ville notamment au collège Guy Moquet,

Considérant que les enseignants utilisent la motivation des élèves pour le sport pour créer une dynamique de classe favorable au travail et donner du sens à leurs apprentissages,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que le collège Guy Moquet participe de manière importante au développement de la pratique sportive en proposant des projets d'éducation par le sport,

Considérant que la ville de Gennevilliers souhaite soutenir le collège Guy Moquet,

DELIBERE

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € pour participer au financement de ce projet (transport et hébergement) au Championnat de France de l'équipe minime féminine de volley-ball qui s'est déroulé à Reims du 6 au 9 juin 2023.

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 4832

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke, representing the name Patrice Leclerc.

Signé électroniquement le
Le 5 juillet 2023